

Syndicat des Vignerons

P5

Les Soleils brillent sur les IGP du Var

Organisé par le Syndicat des Vignerons, le 18ème concours des Soleils des vins de pays du Var a distingué cette année 78 cuvées produites en Indication géographique protégée dans le département. Le palmarès a été dévoilé à l'occasion de la soirée de remise des prix qui s'est tenue le 26 mars au Château Saint Jullien d'Aille à Vidauban.

Placée sous le parrainage de Pierre Mignoni et Delon Armitage, respectivement entraîneur des arrières et joueur du RCT, la cérémonie a rassemblé près de 200 personnes. Le président du Syndicat des vignerons du Var, notera la participation et le succès croissant du concours dont la 18ème édition a rassemblé 77 candidats. Au total, 230 échantillons ont été présentés le 17 mars dernier à la dégustation à un jury expert composé de professionnels de la filière (vignerons, cavistes, négociants, courtiers...) qui ont sélectionné les meilleurs.

78 Vins de pays, IGP Var, IGP Maures et IGP Mont Caume, dont 39 rosés, 20 blancs et 19 rouges, ont été honorés par le précieux Soleil.

Les vins primés deviennent ainsi les ambassadeurs privilégiés de la production IGP du Var dans le cadre des actions menées par le Syndicat



des vignerons pour promouvoir les vins de pays du Var et la marque collective Rosé du Var, comme les partenariats avec le RCT ou l'US Seynoise, les chambres d'hôtes du réseau Gîtes de France, la Journée Rose des Jeunes agriculteurs ou encore le meeting aérien du Luc.

Le concours des Soleils est ainsi le support de la communication du Syndicat des Vignerons dans le cadre du développement de la marque Rosé du Var, identité commune pour les IGP du département. "Dans une période où traçabilité et qualité sont trop souvent galvaudées, il est impératif d'afficher clairement l'origine de nos produits et surtout leur authenticité et leur qualité, garanties par la notion même d'IGP et la procédure de contrôle y afférent", soulignera Eric Paul.

Parmi les lauréats, la cave Saint André s'est tout particulièrement dis-

tinguée en remportant cinq trophées. L'occasion pour Eric Lambert, président de la coopérative de Seillons de saluer le travail et le savoir-faire du caviste, Alain Chazottes, qui prendra prochainement sa retraite après 32 ans au sein de la cave.

Pour conclure, Eric Paul saluera dans le même esprit l'excellence de la production et l'engagement des vignerons. Il défendra le vin et l'IGP particulièrement comme "partie intégrante de notre culture. C'est comme ça que nous devons le valoriser et le défendre", insistera-t-il, jugeant, à l'heure des discussions du projet de loi de santé publique que le message sanitaire obligatoire pour la publicité des boissons alcoolisées ne saurait relever de la seule responsabilité du ministère de la Santé.

Gabrielle Lantes

LE PALMARÈS

1 Soleil

Vignerons du Baou, Pourcieux, IGP Var, rosé, 2014,

3 Soleils

Domaine Sacaron, Pourrières, 3 Soleils, IGP
Var, rosé, 2014.

LES CHIFFRES CLÉ DU MILLÉSIME 2014 CÔTES DE PROVENCE

Superficie : 19.760 ha environ

La filière viticole : 372 caves particulières, 38 caves coopératives, 40 sociétés de négoce

Rendement maximal autorisé : 60 hl/ha

Rendement moyen : 52 hl/ha

Production : 1.029.500 hl (137 millions de bouteilles équivalent) dont 90,5 % de rosé, 6,5 % de rouge et 3 % de blanc

Dont les dénominations de terroir :

Côtes de Provence Sainte-Victoire : 26.500 hl (rosé et rouge)

Côtes de Provence Fréjus : 510 hl (rosé et rouge)

Côtes de Provence La Londe : 7.300 hl (rosé et rouge)

Côtes de Provence Pierrefeu : 5.950 hl (rosé et rouge)

155 macarons en trois couleurs



C'est le Couvent Royal de Saint-Maximin qui a servi d'écrin à la dégustation du Concours des vins de Provence jeudi 2 avril. Cette édition 2015 a réuni 649 échantillons que 136 dégustateurs ont eu la charge de déguster. Représentants de l'ensemble de la filière du vin mais aussi amateurs du jury d'experts du Centre de recherche sur le vin rosé, ils ont distingué 155 Côtes de Provence, Coteaux d'Aix en Provence et Coteaux Varois en Provence, décernant 59 médailles d'or, 72 d'argent et 24 de bronze avec une majorité de rosés, mais aussi des rouges en légère progression pour les 115 vins Côtes de Provence récompensés. Les 18 Coteaux d'Aix en Provence salués étaient eux-aussi en majorité des rosés avec 10 médailles décernées, 4 pour les rouges et autant pour les blancs. Quant aux 20 Coteaux Varois en Provence, il s'est agi de 6 blancs, 10 rosés et 4 rouges. A noter la distinction de 2 rosés de garde, catégorie inscrite au Concours depuis peu et ouverte aux millésimes 2012 et antérieurs. Une médaille d'or a été décernée au Mas Négrel Cadenet de Trets pour son Sainte Victoire 2012 et une d'argent au Château Bas, lui aussi pour son Sainte Victoire, mais sur un millésime de... 2005.

Placé sous le contrôle de la Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et organisé avec le soutien de Groupama, le concours est inscrit sur la liste des concours vinicoles nationaux.

Si le seul palmarès varois est ici présenté, sa totalité est en ligne sur www.vinsdeprovence.com.

Le palmarès

CÔTES DE PROVENCE

Blanc

Médailles d'or :

Domaine Sainte Lucie, MIP Classic, Puyloubier. Domaine Sainte Lucie, Made in Provence, Puyloubier. Les Vignerons du Baou, 2013, Prestige, Pourcieux. Domaine Terre de Mistral, Anna, Rousset. Domaine

Rosé

Médailles d'or :

Les Vignerons du Baou, Baou, Pourcieux. Château de La Galinière, Châteauneuf le Rouge.

Médailles d'argent :

Domaine des Diables, Les Petits Diables, Puyloubier.

Domaine La Grande Bauquière, Moment Inattendu, Puyloubier.

Domaine de l'Anticaille, Calypso, Trets.

Cellier Lou Bassaquet, cuvée des 100 ans Rascailles Rosé, Trets.

Médailles de bronze :

Domaine Sainte Lucie, Madé in Provence, Puyloubier.

CÔTES DE PROVENCE SAINTE VICTOIRE

Rosé

Médailles d'or : Domaine des Diables, Rose Bonbon, Puyloubier. Famille Sumeire Vignerons en Provence, César à Sumeire, Trets.

Médailles d'argent : Domaine Sainte Lucie, L'Hydropathe, Puyloubier. Le Cellier de Marius Caius, Sainte Victoire, Pourrières. Domaine Terre de Mistral, Nadia, Rousset. Château Maupague, Trets.

Médaille de bronze : Cellier Lou Bassaquet, Sainte Victoire, Trets.

Rouge

Médailles d'argent : Domaine Sainte Lucie, 2012, L'Hydropathe, Puyloubier. Les Vignerons du Baou, 2013, Sainte Victoire, Pourcieux.